

28 mai 2020

À la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 28 mai 2020, par conférence téléphonique, en raison de la pandémie de la COVID-19 et de la déclaration d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, formant quorum sous la présidence de monsieur Scott Pearce, préfet et maire du canton de Gore.

Sont présents :

Catherine Trickey	Mairesse de la ville de Brownsburg-Chatham
Scott Pearce	Maire du canton de Gore
Alain Giroux	Représentant du canton de Gore
Pierre Thauvette	Maire du village de Grenville
Thomas Arnold	Maire de la municipalité de Grenville-sur-la-Rouge
Jacques Parent	Maire du canton de Harrington
Carl Péloquin	Maire de la ville de Lachute
Howard Sauvé	Maire de la municipalité de Mille-Isles
Marc-Olivier Labelle	Maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
Jason Morrison	Maire du canton de Wentworth

Sont également présents :

Marc Carrière	Directeur général et secrétaire-trésorier
Renée-Claude L'Allier	Directrice Greffe et Affaires juridiques
Éric Pelletier	Directeur général adjoint
Josée Tardiff	Directrice des finances, secrétaire-trésorière adjointe et gestion de projets spéciaux
Estelle Bédard	Coordonnatrice des ressources humaines et attachée de direction

#### **1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le préfet de la MRC d'Argenteuil, monsieur Scott Pearce, déclare la séance ouverte.

#### **2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour, à savoir:

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Internet haute vitesse - Autorisation de signature de l'entente à intervenir entre la MRC d'Argenteuil et Fibre Argenteuil inc. relative au cautionnement
4. Internet haute vitesse – Autorisation de signature des documents avec une institution financière en lien avec le cautionnement par la MRC d'Argenteuil au bénéfice de Fibre Argenteuil inc.
5. Adoption de mesures particulières en lien avec la pandémie de la COVID-19
6. Adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 23 avril 2020
7. Clôture de la séance d'ajournement

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Giroux, appuyé par monsieur le conseiller Howard Sauvé et RÉSOLU ce qui suit :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-198

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



20-05-199

**3- INTERNET HAUTE VITESSE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE À INTERVENIR ENTRE LA MRC D'ARGENTEUIL ET FIBRE ARGENTEUIL INC. RELATIVE AU CAUTIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que l'organisme à but non lucratif Fibre Argenteuil inc. a obtenu en 2019 une marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins d'Argenteuil, pour un montant total d'un million de dollars (1 M \$);

CONSIDÉRANT que l'octroi de ce prêt était conditionnel au cautionnement par la MRC d'Argenteuil, de la totalité de la valeur du prêt, soit 1 M \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro 19-06-264 adoptée par le conseil de la MRC d'Argenteuil le 27 juin 2019, la MRC a soumis une demande au MAMH afin de pouvoir se porter caution à l'égard du prêt contracté par Fibre Argenteuil inc. auprès de la Caisse Desjardins à la hauteur de 1 000 000 \$ (un million de dollars);

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a autorisé la MRC à cautionner le prêt contracté par Fibre Argenteuil inc. auprès de la Caisse Desjardins, pour un montant de 1 M \$;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution numéro CA 20-04-023 adoptée le 6 avril 2020, le conseil d'administration de Fibre Argenteuil inc. a demandé à la MRC d'Argenteuil, un cautionnement supplémentaire de 3 000 000 \$, afin notamment de défrayer une partie des coûts d'acquisition des signaux internet, Téléphonie et Télévision, lesquels sont requis pour le déploiement du service d'Internet haute vitesse par fibre optique sur une partie importante du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que lors de sa séance ordinaire tenue le 13 mai 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 20-05-195, visant à autoriser le dépôt d'une demande auprès du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), afin de permettre à la MRC de se porter caution de l'organisme à but non lucratif Fibre Argenteuil inc., cette fois relativement à une marge de crédit à la Caisse Desjardins, pour un montant de 4 millions de dollars (4 M \$);

CONSIDÉRANT que cette demande de cautionnement remplacera le cautionnement de la MRC envers Fibre Argenteuil inc., déjà en place pour un montant de 1 M\$, et qui avait été approuvé par le MAMH le 29 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de convenir de certaines modalités et conditions quant à l'application de ce nouveau cautionnement;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente a été présenté aux membres du conseil de la MRC d'Argenteuil lesquels sont d'accord avec son contenu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jason Morrison, appuyé par monsieur le conseiller Alain Giroux et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente à intervenir entre la MRC et Fibre Argenteuil inc., relativement au cautionnement, par la MRC, du prêt de 4 M \$ contracté par Fibre Argenteuil inc. auprès de la Caisse Desjardins des Laurentides - volet entreprises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA

MRC D'ARGENTEUIL



20-05-200

**4- INTERNET HAUTE VITESSE – AUTORISATION DE SIGNATURE DES DOCUMENTS AVEC UNE INSTITUTION FINANCIÈRE EN LIEN AVEC LE CAUTIONNEMENT PAR LA MRC D'ARGENTEUIL AU BÉNÉFICE DE FIBRE ARGENTEUIL INC.**

CONSIDÉRANT que lors de sa séance d'ajournement tenue le 28 mai 2020, le conseil de la MRC d'Argenteuil a adopté la résolution numéro 20-05-199, visant à autoriser la signature de l'entente à intervenir entre la MRC et l'organisme à but non lucratif Fibre Argenteuil inc. relativement au cautionnement d'une marge de crédit de 4 M \$ à la Caisse Desjardins d'Argenteuil;

CONSIDÉRANT que ce cautionnement par la MRC d'Argenteuil au bénéfice de Fibre Argenteuil inc. doit préalablement faire l'objet d'une autorisation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Labelle, appuyé par monsieur le conseiller Jason Morrison et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil de la MRC d'Argenteuil autorise le préfet ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents de l'institution financière (Caisse Desjardins d'Argenteuil), relatifs à la mise en oeuvre du cautionnement par la MRC envers Fibre Argenteuil inc., pour un montant de 4 M \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5- ADOPTION DE MESURES PARTICULIÈRES EN LIEN AVEC LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Aucune mesure supplémentaire n'est requise par la MRC d'Argenteuil, actuellement, en lien avec la pandémie de la COVID-19.

20-05-201

**6- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL, TENUE LE 23 AVRIL 2020**

Proposé par madame la conseillère Catherine Trickey, appuyée par monsieur le conseiller Pierre Thauvette et RÉSOLU ce qui suit :

QUE le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la MRC d'Argenteuil, tenue le 23 avril 2020, soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20-05-202

**7- CLÔTURE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT**

Proposé par monsieur le conseiller Jacques Parent, appuyé par monsieur le conseiller Jason Morrison et RÉSOLU ce qui suit :

QUE la présente séance soit levée à 8 h 27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Scott Pearce  
Préfet

Marc Carrière  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier